



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 8 octobre 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 25 septembre et le 8 octobre 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Implantation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Le Charlat » sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre (43)
- Ouverture de la carrière des Gravilles sur la commune de Massiac (15)
- Projet d'un parc éolien sur la commune de Celoux (15)
- Révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) de l'Allagnon sur les communes de Blesle, Léotoing et Lempdes-sur Allagnon (43)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Évian-les-Bains (74)
- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Guéreins (01)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Trèves (69)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Reaumont (38)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>